

sieur de la Touche, ci-devant appartenant au dit défunt sieur Hertel par titre de concession qu'il en aurait obtenu de défunt messire Jacques de la Ferté, prêtre, abbé de Sainte-Marie-Madeleine de Château d'Exe (sic), un des associés de l'ancienne compagnie des ci-devant seigneurs de ce pays en date du 5 avril 1644. . . .”

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 40.  
9 août 1668.

Acte de foi et hommage de François Hertel de la Frenière pour “le quart à lui appartenant du fief de Saint-Jacques du Hertelet icelui fief consistant en une demie lieue de terre de front sur deux lieues de profondeur, le dit quart de fief à lui appartenant en qualité de fils aîné de défunt Jacques Hertel, son père, joignant d'un côté Quentin Moral à cause de Marie Maguerie, sa femme, auparavant veuve du dit défunt sieur Hertel, mère du dit François Hertel, d'autre côté Louis Pinard à cause de Marie-Madeleine Hertel, sa femme, d'un bout le grand fleuve Saint-Laurent, d'autre bout les terres non concédées. . . .”

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 43.  
24 janvier 1861.

Cadastre de la partie du fief Hertel et Marsolet, possédée par Jean-Baptiste Chartier, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 34).

Archives de la province de Québec.  
24 janvier 1861.

Cadastre de la partie du fief Hertel et Marsolet, possédée par David Kinnear, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 35).

Archives de la province de Québec.